



ARRÊTÉ N° 42/2025

Circulation Interdite Interdiction de stationner Rue Rolland Garros Du 19 au 21 Mars 2025

Le Maire de la Commune de Quévert,

Vu, les articles L 2213.1, 2213.2 du Code des Collectivités Territoriales,

Vu, le Code de la Route,

Considérant la demande de l'entreprise MVTP en date du 17 mars 2025 d'interdire la circulation et le stationnement rue Rolland Garros pour la réalisation d'un branchement électrique. La durée des travaux est estimée à deux jours sur la période

Considérant, qu'il nous appartient, en vertu de nos pouvoirs de police, de prendre toutes dispositions réglementaires de nature à assurer la sécurité publique et les commodités de passage sur les voies publiques afin d'éviter tout accident,

ARRÊTE

ARTICLE 1: En raison de travaux concernant la réalisation d'un branchement électrique, la circulation et le stationnement seront interdits rue Rolland Garros du 19 au 21 mars 2025.

ARTICLE 2: Une déviation sera mise en place par la rue Marie Marvingt.

ARTICLE 3: Tous les panneaux réglementaires de signalisation seront mis en place par l'entreprise MVTP.

ARTICLE 4: La Directrice Générale des Services de la commune est chargée de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera transmise à la gendarmerie, aux pompiers et à l'entreprise MVTP.

Fait à QUÉVERT, le 18/03/2025

Le Maire,

Philippe LANDURÉ



Publié le 19 mars 2024